

Décret Générale modern

Décret n° 90-0176/PR/EN portant réorganisation du bureau d'exécution des projet d'éducation de la générale de l' Education national

n° 90-0176/PR/EN

Ministère	Date de publication
Ministère du commerce, des transports et du tourisme	10 mars 1990
Numéro JO	Date du numéro
n° 5 du 15/03/1990	15 mars 1990

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

le Bureau d'Exécution des projets d'éducation créé au sein de la direction générale de

'Education nationale par décisions sus-visées est chargé, notamment, de la gestion de projet de développement de l'emploi et de l'éducation-projet de Lycée industriel et commercial (LIC) fiancés essentiellement et respectivement A l'aide de prêts iprés de	'Association internationale pour le Développement (IDA) et du Fonds africains de Développement (FAD)et par un don du PNUD La composition du Bureau d' Exécution des projets d' Education est réorganisée comme suit: : directeur: le directeur général de l'Education nationale. Adjoint: Le chef de service financier de la direction générale de Education nationale chargé du volet administratif et financier; le chef de la division Construc-tions publiques de la direction de l'Urbanisme et du Logementdu Min-istère des Travaux publics, de'Urbanisme et du Logement; le conseiller technique du directeur général chargé du volet pédagogique. Membres le directeur des Finances le directeur du LEP le chel de service Ge la Flanitation ae ia DGEN. La direction générale de
---	---

'Education nationale assure le fonctionnement du Bureau d'Exécution des projets d'éducation dans le cadre de ses missions générales a l'aide de ses moyens organique renforce par: un administrateur-gestionnaire qui assiste le directeur du BEPE dans la gestion des projets; un bureau de supervision et de contrôle des travaux du LIC placé sous le contrdle du chef de la division Constructions publiques de la DUL: ure assistance technique en matiere a adaptation aes programmes d'études, de formation de formateurs et d'amélioration de la capacité de gestion et de planification de l'administration centrale : un personnel national d'appoint. Les indemnités, salaires et honoraires des personnels du BEPE sont prévus et pris en charge dans les budgets des projets.